



Protocole sanitaire encadrement et location du canoë kayak et du Paddle sur l'Aude : Réouverture prévisionnelle du centre nautique au 20 mai 2020.

Ces mesures un peu contraignantes ont été élaborées pour vous permettre la pratique en toute sérénité de votre activité malgré cette énumération un peu longue !

1. L'activité canoë kayak et Paddle est ouverte aux personnes sans contre indications sportives et ne comportant aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID- 19. Chaque participant attestera et validera l'ensemble des conditions sanitaires dans le contrat de réservation.
2. Les groupes seront en priorité constitués en famille ou par des personnes en situation de confinement groupé (amis) sur le lieu où ils résident.
3. Vous serez accueillis sur le lieu de rendez-vous fixé par le moniteur qui vous attendra sur place avec un masque ou une visière de protection.
4. Une fiche de groupe sera établie portant les informations demandées lors de la réservation (nom, prénom, adresse, tel, e-mail, lieu de résidence vacances). Cette fiche sera conservée 2 mois pour traçabilité puis détruite. Cette tenue de registre est une mesure administrative obligatoire.
5. Chaque participant devra se désinfecter les mains en arrivant sur le lieu de rendez-vous et se munir d'un masque durant la phase d'accueil sur terre si les distances de sécurité ne sont pas respectées. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition à cet effet. Le règlement s'effectuera sur place, la monnaie rendue sera aussi désinfectée.
6. Les règles de distanciation de 2 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité.
7. Le moniteur mettra à disposition de chaque personne du matériel personnel désinfecté par lavage avec un bactéricide aux normes 14476 fait à chaque séance, garantissant si présent la destruction du virus. Il en sera de même pour le minibus utilisé pour le transport.
8. Sur place, les participants s'équiperont avec toujours une distanciation de 2 m. Vos vêtements personnels seront stockés dans les bidons étanches ou dans les véhicules des participants.
9. Seul le moniteur interviendra sur les participants pour vérifier la bonne utilisation et le bon équipement du matériel.
10. Que l'activité soit encadrée ou en location un briefing sera organisé. Le moniteur procédera à l'énumération des règles et techniques de pratique de l'activité ainsi que du parcours proposé.

11. Durant l'activité sur l'eau prévoyez de laisser un espace entre chaque embarcation d'une longueur de bateau).
12. En raison de la proximité du moniteur durant le briefing ou l'activité le moniteur portera un masque en néoprène ou une visière sur le visage.
13. A la fin de l'activité les participants seront récupérés par un véhicule collectif du centre désinfecté à chaque fois. S'il s'agit d'un groupe constitué type famille les personnes remonteront ensemble en se munissant de leur masque durant le transport (pensez à le mettre dans votre bidon étanche). Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition
14. S'il s'agit de personnes individuelles une place sur deux dans le véhicule sera bloquée afin de garder les règles de distanciation.
15. Chaque personne gardera sur elle son matériel personnel type gilet et casque et le déposera individuellement au retour dans le centre dans le bac de désinfection. Les pagaies et embarcations seront désinfectées par le chauffeur du centre avant la dépose dans le bus.
16. Lors du retour sur le centre il est déconseillé pour les personnes de groupe différent d'utiliser les vestiaires collectifs.
17. Les vestiaires et douches du centre seront désinfectés après chaque créneau d'activité par le personnel d'Eaurizon.

Bonne balade à tous !